

en l'entendant citer, soit par l'honorable monsieur lui-même, ou soit par son assistant dans cette œuvre de dénonciation, le député de Huron. C'était une lettre écrite en faveur de M. T. H. Schneider, qui était ci-devant un résident de Montréal. Or, pour montrer jusqu'à quel point la politique avait peu à faire avec cette demande, je dirai que M. Schneider est le monsieur dans le bureau duquel se tint un caucus, présidé par feu M. Holton, alors que j'étais candidat dans Montréal-Ouest contre M. Mackenzie, et qui décida que je devais être battu par M. Mackenzie, qui était le candidat de la tempérance. M. Schneider est un homme qui avait, cependant, parcouru le comté d'Argenteuil, emportant avec lui, bien qu'il fût un avocat de la tempérance, une croûche de whiskey, dans l'intérêt de feu M. Cushing, qui défît M. Abbott, mais qui fut ensuite déqualifié pour huit ans, surtout à cause de la conduite de M. Schneider, appartenant au parti libéral.

Ma liaison avec lui provint de l'amitié qu'engendre souvent une confrérie, comme celle à laquelle nous appartenons. Nous étions, lui et moi, membres du comité de régie de la même église, à Montréal, l'église Saint-George. Quand il est allé se fixer à Winnipeg, il m'a écrit, m'annonçant qu'il avait adressé une demande au département au sujet de cantons de bois; il désirait certaines choses et il me demandait d'écrire au département pour le presser d'agir. Ce sentiment d'amitié, malgré nos divergences de vues politiques, m'engagea à écrire la lettre qu'on a citée. Je n'ai jamais su ce qui a été fait dans cette affaire jusqu'à ce qu'un autre intervint, et fit ce que ma lettre n'avait pu faire. Parmi les autres noms se trouve un nommé M. R. S. White, qui, me dit-on, a obtenu un canton de bois dans le Nord-Ouest, et qui est représenté comme le rédacteur de la *Gazette de Montréal*. J'ai été étonné d'entendre cette mention. Je connais M. R. S. White aussi bien que qui que ce soit, et la dernière chose que j'aie pu rêver pour lui sont des cantons de bois, ou toute autre chose en dehors de ses affaires ordinaires. Il est cloué à son pupitre et fait sa besogne, sans se troubler beaucoup la tête à propos d'affaires en dehors de son bureau. Je lui ai adressé quelques lignes dans la galerie des rapporteurs pour savoir s'il avait un canton de bois—c'était une révélation qui m'étonnait—et j'ai reçu la réponse suivante :

Magee m'a demandé, en 1882, de demander un canton de bois pour lui. La demande fut accordée, mais pas un centin n'a été payé et toute l'affaire est tombée à l'eau. Je n'avais aucun intérêt dans cette affaire; j'en attendais ni bien, ni mal, ou toute autre chose indifférente, et je n'ai eu d'autre intention que celle de favoriser l'objet que Magee avait en vue. Je fus informé par un avis du département une année, environ, après la demande, que de l'argent était dû pour cette concession, et je déchirai cet avis sans m'en occuper. Je n'ai jamais eu un mot d'entretien avec aucun membre du gouvernement sur le sujet, et je n'ai jamais été intéressé, ni de près, ni de loin, directement ou indirectement, dans cette affaire.

Or, voilà à quoi se réduit cette lettre. L'honorable monsieur a d'autres lettres; mais, les honorables membres de la gauche ne prétendent pas, sans doute, qu'adresser une lettre à un ministre soit une offense condamnable, une offense justifiant l'adoption d'une résolution telle que celle qui est maintenant devant la Chambre.

Qui ne se souvient de la fameuse lettre, que son auteur vit, sans doute, avec satisfaction, traiter comme ont été traitées, quelquefois, des lettres privées, de cette fameuse lettre adressée à l'ex-premier par le chef de la gauche, et dans laquelle il était dit que "mon ami Moore" avait besoin d'une entreprise pour le havre de Goderich, et qu'il recommandait "mon ami Moore" à la favorable considération du ministre. Or, dans ce cas particulier, il y avait cette différence. L'honorable monsieur n'a pas prétendu dire qu'aucune de ces lettres, qu'il a citées, ait produit quelque effet, c'est-à-dire, qu'elle ait assuré au solliciteur quelque chose qu'il n'avait pas le droit d'avoir ou de demander en vertu de la loi; mais dans le cas que je viens de citer, nous savons ce qui est arrivé. L'entreprise a été donnée à la personne en faveur de qui l'honorable chef de la gauche avait écrit à

temps une lettre privée, et pour un prix beaucoup plus élevé que celui offert par un autre entrepreneur compétent.

M. McCALLUM : \$30,000.

M. WHITE (Cardwell) : Oh, non; pas \$30,000, assurément.

Un honorable DÉPUTÉ : \$29,000.

M. WHITE (Cardwell) : Je crois que c'est à peu près ce montant, c'est-à-dire, \$29,000 perdues pour le pays, et cette perte fut le résultat d'une lettre privée, écrite par le chef de cet honorable monsieur, qui est terrifié à la pensée qu'une telle chose soit arrivée; que des députés écrivent ainsi des lettres au département au sujet d'affaires de ce genre. Voilà pour cette lettre. Puis, l'honorable monsieur a mentionné le louage des pâturages, et il nous a dit que nous avons cédé une énorme superficie de terres à 1 centin par acre, qui, nous a-t-il dit, est 6 pour 100 sur les terrains à pâturage, dans le Nord-Ouest, à 16 centins l'acre. Et il a insinué, bien que, chose assez curieuse, il n'ait cité aucun nom dans ce cas particulier, que tous ces pâturages avaient dû être concédés à des amis du gouvernement. Tout ce que je sais, c'est que toutes les demandes récentes faites, ou la plupart des demandes que j'ai vues, viennent de propriétaires de ranches du Montana, qui se proposent de transporter leurs troupeaux sur notre territoire, parce qu'ils croient que nous avons de meilleurs pâturages que les leurs. Quelques-unes de ces demandes sont de personnes qui sont chassées des ranches des Etats-Unis par l'acte récent du président Cleveland au sujet des réserves indiennes, et ces personnes viennent s'établir avec leur troupeau sur notre territoire pour continuer l'industrie de l'élevage de bestiaux.

Mais l'honorable monsieur dit que nous avons concédé bien plus de pâturages qu'en a besoin le pays. Les demandes que nous recevons des éleveurs américains, qui n'ont rien à faire avec notre politique, qui ne s'en occupent aucunement, indiquent que nous ne dépassons pas, sur ce point, les besoins du pays, ou les besoins de ceux qui sont disposés à établir cette industrie dans le Nord-Ouest. L'honorable monsieur nous dit que nous avons, aujourd'hui, des bestiaux dans la proportion d'une tête de bétail par 38 acres de pâturages.

Ce fait peut paraître extraordinaire; mais si vous considérez que la règle veut qu'il y ait une tête de bétail par 10 acres de pâturage, vous admettez avec moi que, vu le fait que plusieurs de ces pâturages ont été loués depuis une couple d'années et que les locataires ont trois années pour achever de les remplir, un progrès raisonnable a été fait. Nous avons, maintenant, adopté le système de charger deux centins l'acre, vu le grand nombre de demandes faites non par des Canadiens, mais par des Américains, qui viennent ici, avec leurs troupeaux; mais le département est inondé de représentations, qui n'ont pas un objet politique, mais qui se rapportent à l'industrie de l'élevage dans le Nord-Ouest. On nous représente que le prix que nous chargeons est trop élevé, et que nous devrions revenir au taux d'un centin par acre de pâturage loué. A mon avis, je ne crois pas que nous devrions baisser le prix, et je crois que le gouvernement a l'intention de conserver le taux de deux centins. Mais l'honorable monsieur dit que nous avons vendu ces terrains—c'est réellement ce qu'il a dit—16 centins l'acre, le loyer d'un centin étant de 6 pour 100 sur ces 16 centins. Que donnons-nous aux éleveurs? Nous leur accordons le droit de faire paître leurs troupeaux sur une certaine superficie de terrain; mais nous réservons aux colons le droit d'aller se fixer dans cette même région; et chaque section paire, dans toute cette région à pâturage est ouverte, aujourd'hui, à la colonisation, comme s'il n'y avait pas de ranches.

Ces gens courent donc le risque d'avoir un bon ranche contenant une étendue considérable de terres cultivables et de voir les colons les envahir; et après y avoir installé leur bétail, ils peuvent se trouver resserrés par les colons au